

Mercredi 19 Avril 2017 - n°128

Election présidentielle 2017 - Les réponses des candidats à Villes de France

Europe - Déplacement d'une délégation à Bruxelles : avenir de l'Union européenne et du développement local

Initiatives en ligne - A Sarreguemines, ouverture d'une station d'hydrogène renouvelable innovante

Attractivité - Aménagement du territoire - Le Gouvernement propose un " diagnostic " sur les villes moyennes

Environnement - Publication du nouveau cahier des charges de prévention des inondations

Environnement - Se former à la nature en ville et aux EcoQuartiers

Environnement - Appel à candidature pour les capitales françaises de la biodiversité

ELECTION PRÉSIDENTIELLE 2017



Les réponses des candidats à Villes de France

Le 20 mars 2017, *Villes de France* a adressé aux onze candidats à l'élection présidentielle retenus par le Conseil constitutionnel, un courrier présentant « *Les priorités de Villes de France pour 2017-2020* », les appelant à s'engager sur ces priorités.

A la date du 18 avril 2017, sept candidats ont répondu à ce courrier, dont trois, **Nathalie Arthaud, Jacques Cheminade, Jean-Luc Mélenchon**, ont fait part de leur manque de temps pour une réponse personnalisée, mais ont invité à se

référer à leur programme en ligne tout en rappelant leur attachement à la commune.

Quatre candidats ont adressé une réponse plus étayée. *Ondes urbaines*, vous en livre la teneur, avec par ordre alphabétique :

François Asselineau répondant à la présidente de *Villes de France*, Caroline Cayeux, précise que : « *vos questions sont légitimes, mais il convient de rappeler que les sujets sur lesquels vous nous interpellez sont des considérations législatives et non pas présidentielles : le seul Président ne peut pas agir sur la loi, il doit également compter sur une majorité à l'Assemblée nationale pour que de telles lois soient proposées, promulguées, ou même rappelées. L'article 5 de la Constitution prévoit que le rôle du Président de la République est un rôle d'arbitrage, qu'il est garant de l'indépendance nationale et du respect des traités. (...) Mon programme revêt néanmoins un attachement fort aux communes de France, à l'inscription du maillon démocratique qu'elles représentent dans la Constitution, il est donc essentiel pour nous qu'elles soient protégées.* »

Nicolas Dupont-Aignan en réponse aux priorités de *Villes de France*, indique que : « *L'administration de l'État et sa justice doivent effectivement être rendues plus efficaces et nous devons instaurer au plus vite des règles plus transparentes, par exemple dans l'affectation des postes de préfets, et mettre un terme aux pratiques de « copinage » qui ont explosé lors du dernier quinquennat (...).*

Il serait irresponsable d'ajouter de nouvelles normes à celles que le quinquennat qui s'achève a introduites dans la gestion des collectivités territoriales. Le stock des 400 000 normes existantes les paralyse suffisamment.

Je propose la mise en place d'un véritable statut de l'élu, qui jouira d'une vraie formation et d'une garantie de retour à l'emploi et de retraite pour les salariés du secteur privé qui veulent s'investir dans la vie publique (...).

Pour répondre aux besoins locaux de sécurité et augmenter les pouvoirs de police des maires, ceux-ci auront la possibilité de décider de la fermeture d'un établissement recevant du public (ERP) pour des nuisances (sonores notamment), pour les trafics et non-respects de toute forme de réglementation...

J'abrogerai la loi NOTRe et la remplacerai par une véritable réforme territoriale qui replacera la commune au cœur de la république (...). Je stopperai les réductions des dotations de l'Etat, et annulerai la réforme des rythmes scolaires (...).

François Fillon précise « *sa vision de ce qu'il convient de faire pour les collectivités territoriales ces cinq prochaines années* », en l'occurrence « *de tenir les budgets, réduire les effectifs, se concentrer sur les priorités et mutualiser les politiques. Mon objectif est de parvenir à une baisse des dotations d'un milliard et demi d'euros par an, soit 7,5 milliards sur les cinq ans.*

"Je propose un pacte territorial inédit entre l'Etat et les collectivités territoriales. Je ne veux plus qu'on impose les mêmes règles administratives dans les agglomérations urbaines, dans les villes moyennes, dans les territoires ruraux et même parfois dans les départements d'outre-mer. Je ne veux plus que les élus soient mis devant le fait accompli par des ministres et des administrations qui les prennent pour leurs sous-traitants et leur imposent des normes et des contraintes souvent absurdes et jamais financées (...)."

Le France ne saurait se résumer à ses grandes agglomérations et ses 22 métropoles, qui bénéficient de la grande majorité des financements et des projets de développement. (...) Les villes moyennes doivent avoir leur mot à dire (...).

Je propose une politique innovante pour faire vivre nos territoires : aucune zone de notre espace national ne doit être en dehors de la révolution numérique ; au niveau scolaire, je propose l'autonomie des établissements qui permettra de mieux associer les collectivités qui doivent être parties prenantes des projets pédagogiques ; pour la sécurité, les maires doivent être au cœur des politiques de proximité en renforçant et armant les polices municipales : pour la santé, je veux regrouper les meilleurs plateaux techniques, multiplier les maisons de santé, développer les primes d'engagement offertes aux jeunes médecins (...)."

Benoît Hamon dans sa réponse à la présidente de *Villes de France* estime « qu'il faut désormais stabiliser notre organisation territoriale pour permettre aux élus de se concentrer sur l'action publique.

Je n'accepte pas l'idée qu'un territoire de notre pays puisse être ou se sentir délaissé. Les richesses des territoires qui composent la France, fait la force de notre pays, que ce territoire soit rural ou urbain, de l'Hexagone aux outre-mer.

Je veux une France qui réunit l'ensemble des Français sur l'ensemble du territoire. Je veillerai à ce qu'aucun territoire ne soit oublié durant mon quinquennat. Je souhaite mener une politique ambitieuse d'aménagement du territoire. Mais auparavant je considère qu'il est primordial d'engager un dialogue constructif avec les collectivités car nous croyons en l'intelligence collective de ces territoires.

Je souhaite organiser une grande conférence des territoires avant la fin 2017. Elle permettra d'établir entre l'Etat et les collectivités une feuille de route. Il faut restaurer le dialogue de confiance entre l'Etat et les collectivités et ce afin de satisfaire au mieux les besoins de la populations.

Je m'engage à stabiliser les dotations aux collectivités locales. Je souhaite une réforme de la dotation globale de fonctionnement pour prendre en compte les ressources de chacun, mais aussi la réalité des charges.

Je propose de garantir à chacun de nos concitoyens l'accès au service public et instaurer « une garantie services publics » universelle avec un panier de services à moins de 30 mn. Je propose aussi de créer un fonds unique dédié à la revitalisation des centre-bourgs et des centre-villes (...). »

EUROPE



Déplacement d'une délégation à Bruxelles : avenir de l'Union européenne et du développement local

Une délégation d'élus locaux de *Villes de France* s'est rendue à Bruxelles le 11 avril dernier afin d'évoquer l'avenir de l'Union européenne ainsi que celui de la politique de cohésion et de la Politique Agricole Commune dans un contexte de négociations difficiles avec le Brexit et de crises économiques, sécuritaires et politiques.

Livre blanc, débats citoyens et enjeux du développement local

Jean-Eric Paquet, secrétaire général adjoint à la Commission européenne, a reçu la délégation sur le livre blanc de la Commission paru fin mars et l'avenir de la politique de cohésion. Il invite à trouver des pistes de politiques françaises en articulation avec les politiques européennes afin de renforcer l'égalité entre territoires, notamment au regard des écarts grandissants entre les villes de taille moyenne et les grandes métropoles. Le déficit démocratique dont souffre l'Europe est aux antipodes de la démocratie de proximité qu'exercent les élus.

Publié par la Commission européenne dans le cadre des 60 ans des Traités de Rome, le livre blanc sur l'avenir de l'Europe a pour ambition de servir de support pour des débats au cours de l'année avec les citoyens, la société civile, les entreprises et les élus sur leurs attentes pour l'Europe de demain. Le secrétaire général adjoint souligne que sur la politique de développement régional et sur la PAC, l'institution est en retrait et débat actuellement de l'opportunité de financer le développement régional au niveau européen ou national. Elle s'orienterait davantage vers des politiques d'investissement en faveur des PME avec 500 milliards d'euros disponibles à horizon 2020. Un autre enjeu est le financement de la transition énergétique via un soutien à des plateformes locales fournissant notamment une assistance technique.

Les élus de la délégation ont évoqué les enjeux d'éloignement de l'Europe des citoyens ainsi que leurs inquiétudes sur un démantèlement de l'Europe et sur l'avenir de la politique de cohésion et de la Politique Agricole Commune. Les collectivités locales peuvent être les meilleures partenaires et les meilleurs relais de l'Europe, un dialogue et une plus grande efficacité des politiques sont nécessaires. La communication est un autre enjeu majeur car les citoyens ne perçoivent que les contraintes de l'Europe, l'accompagnement économique et social étant insuffisamment mis en avant. Tout comme les intercommunalités ont connu des élargissements, l'Europe doit élaborer une stratégie forte et identifiable.

Visite du Parlement européen et déjeuner avec des députés européens français

La délégation a poursuivi cette journée par une visite de l'hémicycle Parlement européen et une présentation des institutions européennes ainsi que des principaux acteurs. Enfin, elle a déjeuné avec plusieurs députés européens que sont **Jean Arthuis, eurodéputé**, groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, président de la commission des budgets ; **Jean-Paul Denanot, eurodéputé**, groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D), membre de la commission de l'agriculture et du développement rural ; **Nathalie Griesbeck, eurodéputée**, groupe Alliance des Démocrates et des libéraux pour l'Europe, membre de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures ; **Karima Delli, eurodéputée**, groupe des Verts/ Alliance libre européenne, et membre de l'intergroupe Urban du Parlement européen ; **Angélique Delahaye, eurodéputée**, groupe du Parti populaire européen (PPE), membre de la commission environnement et **Tokia Saïfi, eurodéputée**, groupe du Parti populaire européen (PPE) et vice-présidente de la commission du commerce international.

Les échanges ont porté sur l'avenir de l'Europe, sur les enjeux financiers et budgétaires, sur les fonds européens structurels et d'investissement, sur la PAC, sur les politiques de transports et sur les libertés. En fin de journée, la délégation a conclu à la nécessité de reconduire de tels échanges et d'un rapprochement des députés européens avec les députés nationaux et les élus locaux.

Rôle de l'Union européenne dans le développement urbain

La délégation a ensuite abordé les opportunités apportées par l'Union européenne pour accompagner les collectivités dans leurs projets de transition vers des villes plus intelligentes et durables.

Guillaume Denis, conseiller Politique Régionale à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, a évoqué les leviers à disposition des collectivités françaises pour transmettre leurs attentes à l'Europe ainsi que sa vision de l'avenir des différents fonds européens. Il a fait le point sur la politique de la ville en France et la dimension urbaine des fonds.

lordina Eleftheriadou, gestionnaire de politiques, à l'unité « Technologies clés génériques, fabrication numérique et interopérabilité » de la Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW) de la Commission européenne, a présenté les initiatives en matière de transformation numérique au niveau des villes. La DG GROW a ainsi mis en place un "Forum de réflexion stratégique" sur la transformation numérique, qui a indiqué que le niveau local constitue le meilleur niveau d'action dans ce domaine.

Enfin, **Olivier Baudelet, conseiller senior** au sein de l'Unité "Croissance pour tous, développement urbain et territorial" de la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne (DG REGIO), a présenté les principales initiatives de la Commission européenne en matière de développement urbain. L'activité de la Commission se concentre sur 4 programmes que sont le Fonds européen de développement urbain (FEDER) avec une dimension urbaine, des appels à projet pour des « Initiatives innovatrices urbaines », le programme URBACT et l'Agenda urbain européen.

Composition de la délégation Villes de France

Présidents : **Bruno Bourg-Broc**, président de Châlons-en-Champagne agglomération, président d'honneur - **Gilbert Meyer**, maire de Colmar, président de la CA de Colmar, vice-président - **Frédéric Leturque**, maire d'Arras, secrétaire général

Membres : **Jérôme Baloge**, maire de Niort, président de la CA du Niortais - **Luc Bouard**, maire de La Roche-sur-Yon, président de La Roche-sur-Yon Agglomération - **Julien Freyburger**, maire de Maizières-les-Metz accompagné de **Grégory Bauguitte**, directeur de cabinet - **Gérad Hamel**, maire de Dreux, président de Dreux Agglomération - **Jean-Michel Marchand**, maire de Saumur - **Michel Simon**, premier adjoint au maire de Cahors, 3ème vice-président du Grand Cahors accompagné de **Magali Gosse**, directrice de la prospective territoriale au Grand Cahors - **Denis Hourdé**, responsable des stratégies partenariales accompagnant M. Leturque.

INITIATIVES EN LIGNE



A Sarreguemines, ouverture d'une station d'hydrogène renouvelable innovante

Le 11 avril 2017, la station de recharge d'hydrogène du projet FaHyence a été officiellement mise en service en présence de Roland Roth, Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) et de Didier Vaucois, Délégué Régional EDF Grand Est, ainsi que des partenaires du projet et des utilisateurs de véhicules à hydrogène. Il s'agit de la première station de recharge pour véhicules de France permettant de produire sur site et à la

demande de l'hydrogène à partir d'énergies renouvelables pour une mobilité durable.

Dans le cadre de la transition énergétique, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences avait réalisé un plan climat qui inclut un axe stratégique autour de la mobilité bas carbone, dont l'hydrogène. Le « projet FaHyence », qui a réuni de nombreux acteurs publics et privés (**CASC**, **EDF**, **McPhy** et **EIFER** et **Symbio**), consiste à créer une station-service multi-énergies permettant aux usagers de recharger les véhicules électriques à l'électricité ou à l'hydrogène produit sur place. Cette station est équipée d'un électrolyseur qui produit de l'hydrogène sur site à partir d'électricité verte et d'eau. La CASC est le propriétaire et l'exploitant de la station. Ce projet contribue ainsi à accélérer la transition énergétique dans les déplacements en apportant une solution concrète de mobilité durable, tout en répondant aux besoins des utilisateurs particuliers et professionnels en termes d'autonomie et de temps de recharge. Enfin, il renforce l'ancrage européen du territoire, qui dispose de la première station à hydrogène française positionnée sur l'un des principaux corridors de mobilité européenne, au carrefour de la France, de l'Allemagne et du Benelux. Le projet s'inscrit dans le cadre du projet européen H2ME, financé par le **programme européen FCH JU** (*Fuels Cells and Hydrogen Joint Undertaking*), qui vise à déployer 29 stations-services à hydrogène et plus de 300 véhicules d'ici 2020.

[En savoir plus.](#)

ATTRACTIVITÉ - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Le Gouvernement propose un " diagnostic " sur les villes moyennes

Le gouvernement a annoncé, lors d'une communication en conseil des ministres, le 12 avril 2017, la mise en œuvre d'une politique en faveur des villes moyennes. L'intérêt principal de cette communication, faite bien tardivement, est qu'elle a été présentée conjointement par le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, la ministre du logement et de l'habitat durable, la ministre de la culture et de la communication et le ministre de la ville,

de la jeunesse et des sports.

Constats

Les ministres constatent que « les villes moyennes sont un maillon essentiel de l'organisation territoriale de la France, qui compte 197 villes moyennes rassemblant 15 millions de personnes. Ces villes assurent des fonctions de centralité indispensables à la qualité de vie de leurs habitants, mais certaines connaissent une dégradation de leur situation qui se traduit notamment par une démographie déclinante, une perte d'emplois et une paupérisation de la population ».

Ils précisent que les villes moyennes bénéficient du soutien à l'investissement pour 450 millions d'euros inscrits dans les contrats de plan Etat-Régions 2015-2020 et de 115 millions d'euros en 2016 au titre de Fonds de soutien à l'investissement local. 169 villes moyennes comprennent un ou plusieurs quartiers classés au titre de la politique de la ville et 98 bénéficient du Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU).

En matière de logements, ils précisent que 5 825 prêts à taux zéro ont été accordés en 2016 et que 128 villes moyennes sont éligibles au dispositif « Pinel ».

Un énième diagnostic

S'appuyant sur le rapport d'Yves Dauge, le gouvernement propose " d'approfondir le diagnostic des difficultés et des besoins des villes moyennes ". Notons toutefois, qu'après l'expérimentation « 20 villes moyennes témoins » (2005-2008), l'étude « Les villes moyennes, entre métropolisation et périurbanisation : quelles politiques d'attractivité ? » (2014-2016), le gouvernement propose pour la troisième fois, un énième diagnostic et engage une nouvelle expérimentation pour une vingtaine de villes – dont les noms n'ont pas été communiqués -, mais qui sont situées dans les régions Centre-Val de Loire, Grand Est et Occitanie. Pour mémoire, les deux précédents diagnostics n'avaient été suivis d'aucune mesure ciblée sur les Villes de France.

Les objectifs

L'expérimentation annoncée le 12 avril 2017 vise les objectifs suivants :

- « identifier précisément les obstacles rencontrés par les villes, qui justifieraient des modifications législatives ou réglementaires ;
- encourager les villes à élaborer des projets transversaux de revitalisation et les accompagner par une mobilisation accrue de moyens d'ingénierie ;
- améliorer les synergies entre les différents dispositifs d'intervention, dont l'efficacité pâtit par fois d'une absence de pilotage global ;
- créer une dynamique collective grâce à la mise en réseau des villes retenues. »

La méthode

La communication précise que « certaines villes pourront bénéficier d'un appui spécifique en ingénierie pour élaborer leur projet de revitalisation. A cet effet, un appel à candidature pour des ateliers de territoires sera lancé et de nouvelles missions AIDER (appui interministériel au développement et à l'ingénierie en milieu rural) proposées.

C'est le CGET qui sera chargé d'assurer la coordination interministérielle du dispositif et d'animer le comité de pilotage national, qui sera ouvert aux associations d'élus concernées.

Les résultats de cette expérimentation devraient permettre d'envisager dès le 1^{er} janvier 2017, une extension du dispositif aux autres régions et d'engager les adaptations législatives nécessaires.

ENVIRONNEMENT



Publication du nouveau cahier des charges de prévention des inondations

Créés en 2003, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux.

Ces PAPI, dont le montant est supérieur à 3 millions d'euros, sont labellisés par la Commission mixte inondation, instance nationale réunissant des représentants

d'élus, de l'Etat, des associations et des experts (dont est notamment membre *Villes de France*). Ceux dont le montant est inférieur sont labellisés par des instances de bassin. Après une période de réflexion importante au sein de cette Commission mixte inondation et de ses groupes de travail, il a été convenu de réviser le cadre actuel pour la

labellisation des PAPI, en vue de ce nouveau cahier des charges. Un groupe de travail national rassemblant les membres de la CMI a élaboré un nouveau cahier des charges PAPI 3e génération, sur la base des enseignements issus de l'expérience acquise par la CMI depuis 2011 et des recommandations du rapport du CGEDD. Ce cahier des charges a été soumis à la consultation du public (voir [Ondes Urbaines n°108](#)) et a été approuvé le 9 mars 2017. Ce cahier des charges est applicable aux dossiers de PAPI qui seront reçus pour instruction en préfecture à compter du 1er janvier 2018. Par rapport à la deuxième génération de PAPI, on constate trois évolutions : développer la concertation en amont sur la pertinence et l'impact du programme afin de gagner du temps lors de la phase de réalisation ; donner davantage de place aux actions visant à réduire la vulnérabilité des territoires, plutôt que de se focaliser sur les seuls travaux de digues ou d'ouvrages hydrauliques ; et prendre davantage en compte la proportionnalité des exigences aux enjeux avec une démarche en deux étapes distinguant les PAPI d'intention et les PAPI complets.

En savoir plus, le [site du CEPRI](#)

Pour lire le [document complet](#).

ENVIRONNEMENT



Se former à la nature en ville et aux EcoQuartiers

Dans le cadre de son Plan national de formation, la DGALN (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature) souhaite accompagner les agents en charge du développement de ces politiques, avec la mise en œuvre d'une formation gratuite « Nature en ville et EcoQuartiers : comprendre pour agir - repères aux différentes échelles », largement démultipliée sur le territoire. Deux sessions de formation se tiendront à Tours les 9 et 10 mai, et à Dijon les 16 et 17 mai prochain. Ces formations techniques ont pour objectif de donner aux agents

les bases pour permettre d'appréhender et porter la politique de la nature en ville sur son territoire, et de disposer d'outils pour prendre en compte la Nature en Ville dans la planification et les projets d'aménagement, avec une focale sur les EcoQuartiers. A partir d'une introduction généraliste sur l'évolution de la prise en compte de la nature dans la ville et sur ses enjeux actuels, deux jours et demi de formation seront l'occasion de présenter la prise en compte de la nature à l'échelle des collectivités territoriales et de la planification, avant de zoomer sur les projets urbains. La formation est basée sur la visite d'un projet urbain et comporte des études de cas. La formation vise principalement les services de l'État (services centraux et déconcentrés des Ministères en charge de l'Écologie et du Logement et leurs établissements publics), notamment agents en charge du nouveau conseil au territoire, et chargés de mission environnement, trame verte et bleue, ville durable, aménagement, urbanisme, développement durable/Agenda 21, évaluation environnementale, écoquartiers, ANRU. Toutefois, des places sont réservées aux agents de collectivités du club Ecoquartier (dont est notamment membre *Villes de France*).

[S'inscrire et avoir des informations sur le site dédié.](#)

ENVIRONNEMENT



Appel à candidature pour les capitales françaises de la biodiversité

Les villes et leurs intercommunalités sont invitées à rejoindre l'opération Capitale française de la Biodiversité 2017 (dont est membre *Villes de France*), afin d'obtenir le label « Ville-nature » ou « Intercommunalité-nature », exprimé en niveau de « 1 à 5 libellules », pour valoriser des actions exemplaires, et il est aussi possible de concourir au titre de Capitale française de la Biodiversité 2017 ou à l'un des trophées nationaux ou régionaux. La participation à l'opération

Capitale française de la Biodiversité 2017 est ouverte à toutes les communes d'au moins 2 000 habitants, communautés de communes, communautés urbaines ou d'agglomération et métropoles françaises, ainsi qu'aux établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris. Les collectivités participantes peuvent choisir entre plusieurs niveaux de participation Pour concourir au titre de « Capitale française de la biodiversité 2017 », ou encore à celui de « Meilleure petite ville pour la biodiversité 2017 », « Meilleure ville moyenne pour la biodiversité 2017 », « Meilleure grande ville pour la biodiversité 2017 » ou « Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2017 », il faut présenter trois actions exemplaires, une par grands chapitres du questionnaire, en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité ». Après évaluation en triple-lecture par les membres du Comité scientifique et technique (auquel participe *Villes de France*), les meilleures candidatures feront l'objet d'une visite de terrain d'une journée à partir de laquelle sera établi un rapport public. Sur la base de l'ensemble des rapports, le comité scientifique et technique établira le palmarès 2017 à l'automne. A noter, en Île-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, régions particulièrement investies dans l'organisation de l'opération au travers de leurs agences régionales pour la biodiversité, un prix régional pourra aussi être décerné.

Retrouvez toutes les informations utiles sur : <http://www.capitale-biodiversite.fr/participer>

[Voir le tutoriel de l'opération en vidéo](#)

[Comprendre le thème de l'année 2017 en vidéo](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi